

il en serait des archives précieuses que possède le gouvernement français. Par leur connexité avec les événements des colonies anglaises, elles sont d'un intérêt qui n'a d'autres limites que le continent nord-américain. Dans un siècle il y aura 4 à 500 millions d'habitants dans l'Amérique du nord, dont 50 millions au Canada. Au lieu d'avoir eu à subir les phases lentes de progrès et les reculs des peuples anciens, nous aurons, en ce peu de temps, atteint dans la paix et le libre développement de nos forces la plus haute expression de la civilisation existante, et alors tout ce qui a trait à nos origines et à notre enfance, c'est-à-dire tout ce qui en aura été conservé, sera pieusement recueilli, compulsé, étudié, classé et mis en lumière. Quels regrets ! et je pourrais peut-être dire quels reproches ne seraient pas exprimés par les générations futures si un sinistre les privait de cette précieuse collection, alors qu'ils pourraient nous accuser d'avoir apporté trop de lenteur à cette transcription. Voici comment s'exprimait M. Marmette dans son dernier rapport :

“ Pénétré plus que jamais de l'importance majeure qu'offre la nombreuse collection des Archives coloniales du Ministère de la Marine qui ont trait au Canada, je me permettrai en terminant, monsieur le Ministre, d'attirer votre attention sur l'urgence de nous en procurer au plus tôt la copie. Il y a quelques semaines à peine, le feu prenait au Ministère de la Marine et menaçait de détruire l'immense collection des Archives coloniales de France. N'est-il pas permis de trembler quand on songe à la perte possible par suite du premier accident venu, de la collection considérable de manuscrits qui forme, à elle seule, la source la plus abondante de l'histoire originaire du Canada ? ”

Je détache d'un journal de Paris du 15 février dernier (1899) les extraits suivants d'un long article sur cette question : “ Le Louvre est en danger permanent ; le feu le guette. Le cri d'alarme vient d'être officiellement poussé par M. Doumergue, rapporteur du budget des colonies. . . . Chaque fois que j'entends passer les pompiers dans la rue je me demande si ce n'est pas notre Louvre qui brûle. Notez le bien, il brûlera par la faute des Colonies. Il n'y a pas de calorifère au Ministère des Colonies. De sorte que les bureaux sont chauffés par des cheminées-poêles adossées aux cloisons en planches, dont les tuyaux traversent ces cloisons ainsi que les plafonds en toile. Le personnel se rend un compte exact du danger qu'il court, et M. Doumergue le constate ainsi que M. Redon, l'architecte de ce palais. ‘ Il y a 2 ans, m'a-t-il dit, ‘ j'ai visité les locaux des Colonies, j'en ai eu la sueur froide. J'ai fait un rapport, qui était moins un document qu'un cri d'alarme. J'ai crié : Au feu ! ’ ”

M. Marmette, dans ses rapports de 1883-1885 et 1887, a signalé les diverses séries de documents qu'il a consultées. Il a lui-même indiqué aux copistes et fait l'analyse de la Série C II, formant environ 160 volumes, plus quelques cartons. Cette série intitulée : “ *Correspondance générale* ”, qui ne renferme que les dépêches, lettres et documents émanants des gouverneurs généraux et particuliers, intendants et autres officiers civils et militaires du Canada, de l'Acadie, de l'Île Royale et de Terre-Neuve est bien sans contredit, la plus importante des séries. Il en est d'autres, cependant qui offrent aussi un grand intérêt, notamment la Série B, composée de 212 fort volumes, dont 119 au moins ont rapport au Canada, à la Louisiane et aux îles d'Amérique. Cette série renferme les dépêches émanant du Roi, du Secrétaire d'Etat, du Président du Conseil de Marine aux gouverneurs et autres officiers des colonies. La collection dite Moreau St. Méry (Série F), comprend 287 volumes, dont une quarantaine environ ont trait aux affaires du Canada.